

## Quand le droit passe l'arme à gauche

*Si la problématique des OGM est un cas d'école dans bien des domaines, elle révèle une utilisation contestable du droit...*

*3 clauses de sauvegardes, toutes illégales et jugées comme telles. Une loi tout aussi contestable, et contestée sans succès au Conseil Constitutionnel par des parlementaires courageux. Une directive européenne qui prône la subsidiarité dans une Europe qui implose...*

*Et le résultat est là, le monde utilise les OGM, nous les importons, nous les mangeons, mais nous ne les cultiverons pas. Bien étrange usage du droit.*

## Le chiffre du mois

**8** : années d'interdiction illégale du MON810 permises par les 3 arrêtés cassés par le Conseil d'État grâce à l'action de la filière maïs.

## POLITIQUE CHINOISE

### QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE MAÏS EUROPÉEN ?

Les autorités du second producteur mondial de maïs ont annoncé fin mars une réforme de fond de la politique de soutien au maïs chinois. Quel peut être l'impact de ce changement d'orientation sur le marché mondial du maïs ?

#### Une accumulation de stocks

La Chine avait mis en place depuis 2008, une politique de soutiens directs aux prix du maïs qui visait à donner de l'attractivité à cette production. Cette politique a manifestement fonctionné mais est victime de son succès. En l'espace de 10 ans (2005-2015) les surfaces de maïs en Chine ont progressé de 46 % passant de 26,4 Mha à 38 Mha. La production a quasiment suivi le même rythme (+36 %) pour s'établir à 225 Mt. Parallèlement, la consommation a bien évidemment progressé, mais moins vite que la production. Qui plus est, et malgré un bilan offre/demande qui paraît équilibré, le pays est devenu importateur net de maïs au fil des ans ! La cause est pourtant simple : la politique chinoise a induit une forte déconnexion du prix du maïs local avec celui du maïs d'importation. Par conséquent, il est plus intéressant pour les utilisateurs nationaux d'acheter du maïs importé que du maïs local. La politique chinoise met cependant un « garde-fou » à ce phénomène en instaurant des quotas à l'importation sur le maïs et le blé feed maïs en oubliant les substituts que peuvent être le sorgho, l'orge ou les drêches issues de l'éthanolerie. Ainsi, la Chine a importé en 2014/2015 10 Mt de sorgho et autant d'orge, contre respectivement 630 Kt et 2,2 Mt deux ans auparavant. Logiquement, les stocks de maïs n'ont eu de cesse de progresser ces dernières années : selon l'USDA ils atteindraient 109 Mt fin 2015/2016 soit 52 % du stock mondial ! D'autres sources évoquent un chiffre pouvant atteindre... 250 Mt.

#### Vers une remise en vente des stocks

C'est donc pour enrayer cela, que les autorités chinoises ont décidé de mettre un terme à cette politique de soutien des prix et ce, dès la récolte 2016. Les agriculteurs chinois seront donc payés au marché et percevront en compensation des aides directes à l'hectare. Près de 40 Mt issues des stocks pourraient être remises dès cette année sur le marché par l'État. La 1<sup>ère</sup> conséquence sera donc un net recul des importations de céréales fourra-

gères (maïs, sorgho, orge) et également de drêches. Cela perturbera donc à court terme le marché fourrager.

#### Et quel impact pour l'UE ?

Même si l'UE ne fournit pas (ou à la marge via la Bulgarie) de maïs à la Chine, l'Ukraine a récemment développé des affaires. Pour preuve, elle a exporté 1,8 Mt de maïs vers l'empire du milieu depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Autant de volumes qui pourraient être disponibles à l'export pour l'Ukraine... 1<sup>er</sup> fournisseur de maïs de l'UE. Cela pourrait donc peser à court terme sur les prix européens et par conséquent sur les prix européens. Et si la Chine revenait sur le marché pour exporter ses stocks ? Une option envisagée par certains. Reste que la qualité et les volumes de maïs chinois doivent encore être évalués !

#### Un appel d'air à moyen terme

A moyen terme, cette réforme ouvre des perspectives pour le marché mondial. En toute logique, elle devrait conduire à réduire significativement la sole maïs pour les prochaines années, alors que la demande fourragère devrait poursuivre sa forte progression. Les perspectives de l'USDA de février 2015 faisaient état d'une hausse de la demande de maïs pour l'alimentation animale, dans 10 ans, de 75 Mt... De belles perspectives si la sole maïs chinoise venait à diminuer de 30 % comme certains le prédisent.

## MERCOSUR

### UNE MENACE DE PLUS POUR LE MAÏS UE

Comme si les négociations sur le TTIP ne suffisaient pas, l'UE a exprimé sa volonté d'accélérer le processus avec le Mercosur en vue de finaliser des discussions stoppées depuis 2012. Une nouvelle offre tarifaire pourrait ainsi être formulée sur la 1<sup>ère</sup> quinzaine de mai. Le projet soumis à consultation des États Membres reprendrait pour partie les bases du contenu de la précédente offre datant de 2004.

#### 2 géants du marché du maïs

Inutile de rappeler que l'Argentine et le Brésil sont 2 acteurs majeurs du marché mondial du maïs. En l'espace de 10 ans, et avec le développement de la culture Safrinha (culture d'hiver), la production brésilienne a doublé pour atteindre 80 Mt. Les exportations seraient selon l'USDA, à un niveau record en 2014/2015 avec plus de 34 Mt. Et l'Argentine,

avec une nouvelle politique agricole, devrait aussi voir sa production rebondir !

### Mais grain, maïs doux et éthanol

Le Brésil et l'Argentine bénéficient de coûts de production très compétitifs (100 €/t) grâce à des avantages concurrentiels indéniables : structures d'exploitation, double culture, coûts de la main d'œuvre et de l'énergie, accès à des technologies non autorisées ou menacées dans l'UE (OGM, atrazine, néonicotinoïdes...). C'est pourtant dans ces conditions que l'UE s'apprêterait à offrir des accès facilités au maïs du Mercosur. La problématique est la même pour l'éthanol et le maïs doux dont la production pourrait fortement se développer dans les prochaines années.

C'est pourquoi l'AGPM a clairement exprimé sa volonté de voir ces produits exclus de la négociation au regard des avantages concurrentiels dont bénéficient le Mercosur. Un message porté auprès des instances nationales et européennes, et qui sera à nouveau relayé ces prochaines semaines.

## ECOPHYTO 2 DERNIER ROUND DE NÉGOCIATION

Les discussions relatives à la mise en œuvre du plan Ecophyto se sont poursuivies depuis la dernière réunion du Comité National d'Orientation et de Suivi (CNOS) de mars dernier. La question des indicateurs et la mise en place de l'expérimentation en vue des futurs Certificats d'Economie de Produits Phytosanitaires (CEPP) demeurent les problématiques clefs. L'AGPM a apporté sa contribution au travers d'ORAMA en participant au CNOS du 19 avril dernier.

### Vers la mise en place d'un panier d'indicateurs

Point d'achoppement majeur entre Profession et Gouvernement : les indicateurs du suivi du plan ainsi que les objectifs de réduction axés sur la stricte réduction d'usage. Pour la Profession, il est temps de promouvoir une dynamique positive autour de la mise en œuvre de solutions innovantes. Elle a donc défendu la constitution d'un panier de 3 indicateurs dits de « mise en mouvement » pour suivre : le déploiement des solutions innovantes, leurs diffusions via les actions de conseils et l'adoption des pratiques avec un diagnostic « agro-éco ». Ce panier est complété d'un 4<sup>ème</sup> indicateur, résultant du déploiement de ces actions, via la QSA/ha (Quantité totale de Substance Active par hectare), donnée qui sera accompagnée d'un état des lieux de la pression phytosanitaire de l'année. Cette proposition, étayée scientifiquement et techniquement, conformément aux demandes du Ministre, est désormais validée et reconnue des instances officielles même si la Profession aurait souhaité que le NODU ne soit pas maintenu comme indicateur de suivi du plan.

### Vers un dispositif des CEPP plus pragmatique ?

Ce dispositif, dans sa configuration initiale, a suscité de fortes divergences entre la Profession et l'Administration. Un recours, soutenu par l'AGPM aux côtés de la FOP, de l'AGPB et de la FNSEA, a même été déposé par Coop de France - FNA contre l'ordonnance de

cadre général. Grâce au concours de multiples expertises techniques, notamment d'ORAMA et Arvalis, ce dispositif a pu prendre des couleurs plus pragmatiques. Les distributeurs, en tant qu'obligés, restent au cœur de ce dispositif en ayant l'obligation de mettre en œuvre des fiches actions. Ces dernières seront évaluées sur la base d'une grille de lecture prenant en compte différents critères comme la diminution d'impacts, son potentiel de développement ou sa facilité de mise en œuvre. Les efforts fournis par les agriculteurs devraient ainsi pouvoir être enfin reconnus. Toutefois, des inconnues subsistent concernant les niveaux des objectifs à atteindre par les distributeurs et ceux de la sanction à l'issue de l'expérimentation. Si les principes semblent actés, reste désormais la traduction réglementaire... Une ultime mobilisation des producteurs demeure nécessaire lors de la phase de consultation publique qui démarre, ainsi qu'au moment de la déclinaison du plan au niveau régional afin de défendre une protection durable de la production de maïs.

## LES BIOTECHNOLOGIES AU CŒUR DES DÉBATS

Si l'AGPM a gagné une nouvelle fois au Conseil d'État face au ministère de l'agriculture, l'accès aux OGM n'en reste pas moins interdit pour les producteurs français. Les manœuvres des gouvernements successifs auront conduit à une interdiction, même si jugée illégale a posteriori, du MON 810 de 2008 à 2016, permettant dans l'intervalle une adaptation du droit tant au niveau national qu'europpéen, rendant désormais impossible sa culture en France.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, le débat ne porte pas que sur les OGM ou le seul maïs MON810, mais bien sur la capacité de la France et de l'Europe à conserver une capacité d'innovation en sélection végétale. C'est tout le sens du débat engagé sur les nouvelles biotechnologies végétales, nouveau combat des organisations anti-OGM. L'orchestration des démissions successives au niveau du Haut Conseil des Biotechnologies éclaire le sujet. Le seul but de ces organisations est l'abreuvement des médias sur un message simpliste avec l'objectif de faire interdire toutes ces techniques affublées du diabolique surnom d'« OGM cachés ». Le débat se déroule autant à Paris qu'à Bruxelles, et la question du traitement juridique de ces techniques reste central. Une chose est certaine, si le prisme OGM est utilisé, leur utilisation sera interdite de fait.

### Des biotechnologies porteuses de solutions

Or ces techniques, comme la mutagenèse - utilisées depuis des dizaines d'années, et heureusement améliorées grâce aux progrès qui permettent de toujours mieux cibler les améliorations qu'on souhaite apporter dans les plantes - sont au cœur des solutions qu'il faut apporter à l'agriculture pour relever les défis de productivité, d'adaptation au changement climatique et aux demandes sociétales - dont la réduction de l'impact environnemental - qui sont face à elle. Le débat doit donc avoir lieu, mais il doit être raisonnable et non l'otage de quelques minorités. L'avenir doit se lire au travers de l'innovation et du progrès, car à défaut, comme pour les OGM, nous serons interdits de produire ce que nous importons du reste du monde.

## MAÏS CULTURE DURABLE

### ■ PARTICIPATION AU SALON DE L'AGRICULTURE D'AQUITAINE DU 18 AU 22 MAI À BORDEAUX

Pour la première fois, le stand Maïs Culture Durable sera présent au salon de l'Agriculture d'Aquitaine dans le cadre de la foire de Bordeaux qui réunit plusieurs secteurs (maisons, loisirs, agriculture). Plus de 300 000 visiteurs sont attendus pour ce rendez-vous économique et culturel de la ville.

La filière maïs y montrera les nombreux atouts de la plante et ses débouchés dans la vie quotidienne au travers d'animations ludiques pour les petits et les grands : jeu PlayMaïs et dégustation de popcorn.

### ■ NOUVELLE ÉDITION 2016

La filière maïs, représentée par l'AGPM, la FNPSMS, le GNIS et l'UFS, vous propose la nouvelle édition de sa brochure 4 pages « Le maïs, culture du développement durable ».

Elle met en lumière et en chiffres les atouts économiques et environnementaux du maïs français et ses surfaces dans les nouvelles régions. Elle présente aussi le maïs dans sa diversité (grain, fourrage, doux et semence) et valorise l'excédent commercial des exportations.

Pour commander cette brochure :  
Sophie Bertrand : [sophie.bertrand@agpm.com](mailto:sophie.bertrand@agpm.com)



### BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

#### Ressources et utilisations AU 1<sup>ER</sup> MARS 2016 CAMPAGNE 2015/2016

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/03/16	situation au 01/03/15	100 = 01/03/15
Stocks collecteurs agréés	4 594,0	6 613,5	69,5
Collecte	9 997,5	13 900,0	71,9
Importations*	258,9	324,9	79,7
Amidonnerie	1 526,0	1 326,0	115,1
Semoulerie	241,0	214,0	112,6
Exportations*	3 302,9	4 139,6	79,8
Dt UE	3 222,1	4 017,7	80,2
pays tiers	80,8	121,9	66,3

\* chiffres au 01/02

#### Utilisations des céréales par les fabricants d'aliments du bétail au 1<sup>ER</sup> MARS 2016 CAMPAGNE 2015/2016

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/03/16	situation au 01/03/15	100 = 01/03/15
Blé tendre	3 391,9	3 046,9	111,3
Orge	670,7	721,7	92,9
Maïs	1 938,7	2 327,0	83,3
Autres céréales	534,3	514,9	103,8
TOTAL	6 535,6	6 610,5	98,9

### PRIX DU MAÏS FRANÇAIS €/T

Prix base juillet	MARS 2016	MARS 2015
Rendu Bordeaux	140,25	148,50
Départ Eure-et-Loir	134,75	140,00
Majorations mensuelles	7,44	7,44